

ASSOCIATION FRANCE PARKINSON

Siège social : 18 rue des Terres au curé
75 013 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

ASSOCIATION FRANCE PARKINSON

Association reconnue d'Utilité Publique

Par décret du 17 juin 1988

Adresse du siège : 18 rue des Terres au curé

SIREN : 332 111 541 00055

APE : 8899B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association France Parkinson relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note sur les « *règles et méthode comptables* » de l'annexe des comptes annuels concernant les changements de méthode de comptabilisation et de présentation des comptes annuels occasionnés par l'application du règlement ANC 2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que

- les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources et du compte de résultat par origine et destination décrites dans la note correspondante de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliquées
- les traitements comptables des legs, donations et assurances-vie, (incluant la prise en compte des changements de méthode comptable pour cet exercice), sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliqués
- les traitements comptables des fonds dédiés, sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay-sous-Bois, le 29 Juin 2021

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Thibault DAVID
Associé



COMPTES ANNUELS



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	34 617	9 618	24 999	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles (1)	24 620	24 620		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	78 778	68 070	10 708	8 556
	Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES	1 628 480		1 628 480		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	20 965		20 965	20 965	
	TOTAL (I)	1 787 460	102 308	1 685 152	29 521
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				6 742
	Avances et Acomptes versés sur commandes	390		390	23 412
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	11 435		11 435	606
	Créances reçues par legs ou donations	793 008		793 008	
Autres créances	348 409		348 409	79 191	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	8 086 808		8 086 808	6 999 321	
DISPONIBILITES	3 080 310		3 080 310	4 666 002	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	21 710		21 710	8 765
	TOTAL (II)	12 342 070		12 342 070	11 784 038
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	14 129 530	102 308	14 027 222	11 813 559
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				20 965	20 965
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		9 441
	Fonds propres complémentaires	9 441	
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		1 951 520
	Réserves statutaires ou contractuelles	128 915	
	Réserves pour projet de l'entité	1 822 605	
Autres			
Report à nouveau	3 194 797	3 974 671	
Excédent ou déficit de l'exercice	(929 156)	(777 932)	
Total des fonds propres (situation nette)	4 226 602	5 157 700	
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subv d'inv affectées biens renouv		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds propres Total des fonds associatifs	4 226 602	5 157 700
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 417 234	
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	33 860	
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	84 176	482 793
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	543 441	
	Total des fonds reportés et dédiés	3 078 711	482 793
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	41 646	63 521
	Total des provisions	41 646	63 521
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	155 692	129 414
	Dettes des legs ou donations	4 255	
	Dettes fiscales et sociales	273 375	347 272
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	5 923 293	5 408 867	
Produits constatés d'avance	323 649	223 992	
	Total des dettes	6 680 263	6 109 545
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	14 027 222	11 813 559
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(929 155,71)	(777 932,02)
	(1) Dont à moins d'un an	3 028 300	6 109 545
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations Cotisations	285 970	299 385
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens Ventes mses, produits fabriqués	18 754	15 388
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service Prestations de services	159 084	124 501
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation Subventions d'exploitation	236 808	213 170
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels Dons	1 100 529	
	Mécénats	359 932	
	Legs, donations et assurances-vie Legs et donations	850 651	
	Contributions financières	211 696	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	34 813	10 643	
Utilisations des fonds dédiés	30 876		
Autres produits Autres produits	250 384	4 428 252	
Total des produits d'exploitation	3 539 497	5 091 340	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	335	4 827
	Variation de stock	6 742	2 762
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 592 745	2 500 834
	Aides financières Subvention accordées par l'association	2 021 783	
	Impôts, taxes et versements assimilés	59 159	62 174
	Salaires et traitements	655 614	675 540
	Charges sociales	248 798	303 412
	Dotation aux amortissements et dépréciations	7 058	7 513
	Dotation aux provisions	3 125	29 263
	Reports en fonds dédiés	209 560	
Autres charges	2 658	2 497 977	
Total des charges d'exploitation	4 807 579	6 084 301	
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 268 082)	(992 961)	

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 268 082)	(992 961)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	390 211	112 660
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		11 687
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		390 211	124 347
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change	35	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		35	
RESULTAT FINANCIER		390 176	124 347
RESULTAT COURANT avant impôts		(877 906)	(868 614)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	51 250	102 555
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		193 237
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS		3 929 708	5 408 924
TOTAL DES CHARGES		4 858 864	6 186 856
EXCEDENT ou DEFICIT		(929 156)	(777 932)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		
	Prestations en nature	979 530	505 758
	Bénévolat	2 160 106	
TOTAL		3 139 636	505 758
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens	979 530	505 758
	Prestations		
	Personnel bénévole	2 160 106	
TOTAL		3 139 636	505 758

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

L'association France Parkinson, reconnue d'utilité publique le 17 juin 1988 , a pour but de :

- Soutenir et assister les malades et leurs proches
- Informer et former sur la maladie, les traitements et les aides
- Financer, encourager et faciliter la recherche
- Sensibiliser l'opinion et interpeler les médias
- Mobiliser les pouvoirs publics

Soutenir et assister les personnes malades et leurs proches

L'Association, soutenue par des organismes financeurs, des entreprises ou fondation d'entreprises ainsi que des dons issus de la générosité du public, pilote plusieurs programmes de portée nationale parmi lesquels:

Les Cafés Jeunes Parkinson : ils permettent aux malades de Parkinson en âge d'être en activité professionnelle de rompre l'isolement avec pour objectif de partager des informations sur la maladie, les changements qu'elle implique, les aides existantes, les questions liées à l'activité professionnelle.

A2PA : ce programme est destiné à soutenir et informer les proches. Son objectif est de permettre aux aidants de comprendre la maladie de Parkinson pour accompagner la personne malade au mieux, dans le respect de son autonomie, le plus longtemps possible tout en leur offrant la possibilité de se retrouver entre eux pour échanger, partager, obtenir des conseils et s'enrichir mutuellement de leurs expériences

Entr'aidants Parkinson propose aux proches aidants de se rencontrer, de partager un moment convivial, d'échanger leurs expériences et de se ressourcer quelques heures dans la perspective de créer un lien durable et de générer une entraide entre eux.

Soutien psychologique : c'est un espace d'écoute sur une ligne téléphonique dédiée. L'association organise aussi pour les psychologues des journées d'approfondissement s'agissant des aspects psychologiques liés à la maladie de Parkinson. De plus, les personnes malades en détresse psychologique peuvent avoir accès à des consultations gratuites avec un psychologue.

Par ailleurs, l'association a organisé une aide juridique avec la mise en place d'une ligne écoute gérée par une bénévole qui tient une permanence plusieurs jours par semaine.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Au regard des enseignements de l'enquête réalisée en septembre 2018 sur les conditions d'habitat et de vie des personnes atteintes de la maladie de Parkinson et de leurs proches aidants, un Fond d'Adaptation de l'Habitat Parkinson a été créé. Il propose, sous condition de revenus des prestations de conseils personnalisés et une prise en charge forfaitaire des travaux à réaliser.

France Parkinson est organisme de formation et répond aux critères qualité propres à la formation professionnelle continue. Sa formation des professionnels de soins exerçant à domicile ou en structures d'hébergement a reçu le label Afnor Qualiopi en 2020. Elle organise également des colloques qui s'adressent aux rééducateurs (masseur-kinésithérapeutes, orthophonistes, etc.).

Egalement à l'attention de professionnels de santé, le site internet PharmaPark a été développé pour aider les pharmaciens à informer et conseiller les malades de Parkinson sur leurs traitements.

Informer et former sur la maladie, les traitements et les aides

Compte-tenu de la complexité de cette maladie, l'association apporte des informations aux personnes malades et aux aidants. Son expertise et la veille scientifique qu'elle pratique lui permettent d'informer sur les traitements existants qu'ils soient médicamenteux ou chirurgicaux ainsi que sur les possibles effets secondaires. Elle apporte également des éclairages précis sur l'évolution de la maladie : l'apparition des premiers symptômes, les complications motrices puis la phase avancée de la maladie.

Les informations sont mises à disposition sur le site internet de l'association et via les réseaux sociaux.

La crise sanitaire actuelle a conduit France Parkinson à apporter une information régulièrement mise à jour quant aux recommandations relatives à la prévention et à la vaccination anti-covid-19.

Financer, encourager et faciliter la recherche

La recherche est un sujet prioritaire pour les personnes malades et leurs proches. France Parkinson, dès sa création, a souhaité soutenir financièrement la recherche. Un appel à projets est organisé chaque année pour soutenir des équipes de recherche et également des jeunes chercheur(se)s. Le Comité scientifique sciences médicales, cliniques et fondamentales et le Comité scientifique sciences humaines et sociales sélectionnent ces projets. Ces comités sont composés de bénévoles qui sont tous des professionnels hautement qualifiés et reconnus pour leur expertise.

Sensibiliser l'opinion et interpeler les médias

France Parkinson mène des actions de communication afin de faire connaître la maladie de

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Parkinson auprès du grand public pour faire changer le regard porté sur les malades. La journée mondiale Parkinson, le 11 avril, est une date majeure représentant une fenêtre d'attention médiatique sans équivalent avec le reste de l'année. Cette journée constitue un moment de rassemblement inédit.

L'association accompagne des sportifs, atteints ou non par la maladie, qui se mobilisent pour faire changer le regard sur Parkinson.

Mobiliser les pouvoirs publics

Mobiliser les pouvoirs publics fait aussi partie de ses missions. France Parkinson échange régulièrement avec les autorités de santé et différents acteurs de santé (associations, plateforme de coordination, réseaux de soins ...) et participe à plusieurs groupes de travail afin de défendre les malades et leurs proches. Elle est également vigilante quant aux ruptures de médicaments et saisit les pouvoirs publics pour que des réponses soient apportées à ces graves dysfonctionnements.

Les moyens mis en œuvre

Pour diffuser l'information, l'association utilise plusieurs vecteurs. Elle publie trimestriellement le magazine d'information, L'Echo, qui est adressé aux abonnés.

Elle conçoit régulièrement des brochures d'informations à destination des personnes malades, de leurs proches et des professionnels de santé. Ces brochures sont librement téléchargeables sur son site. A titre d'exemple, les documents suivants ont été publiés: Les troubles de la déglutition, la pochette multi thématiques Après le diagnostic, les Médicaments.

Elle utilise la presse et les nouveaux médias (Chaine YouTube dédiée, compte Twitter, page Facebook) pour communiquer sur ses actions, sur les thèmes prioritaires et diffuser des messages d'alerte et de mobilisation

En 2020 la situation sanitaire l'a conduite à intensifier rapidement le recours aux visioconférences pour réaliser ses séances de formation et d'information. Et pour faciliter et répandre l'usage de ces nouvelles technologies, des séances d'initiation à l'informatique sont organisées à l'attention des adhérents.

Pour réaliser ses missions et conduire ses multiples actions, l'association s'appuie sur un important réseau de près de 500 bénévoles organisés dans environ 75 comités départementaux sans

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

personnalité juridique distincte. Chaque comité est animé par un délégué entouré d'une équipe ; tous sont bénévoles. Le choix des activités et des actions de chaque Comité est réalisé par le/la délégué(e) et son équipe, après avoir entendu les besoins des adhérents. Une dotation financière annuelle leur est attribuée. Une réunion nationale se tient une fois par an sous la forme d'un Comité d'orientation auquel chaque délégué se rend pour connaître ses homologues, échanger sur les projets en cours, partager son expérience et exprimer ses opinions sur les choix stratégiques proposés.

Pour répondre au besoin de représentation auprès des autorités régionales et pour faciliter la gouvernance de l'Association, le Conseil d'Administration nomme des Responsables régionaux Bénévoles en charge de la relation avec les Délégués, de l'animation et du développement de leur territoire et des relations institutionnelles avec les pouvoirs publics et les acteurs de santé qu'on y trouve

Par ailleurs, des bénévoles experts interviennent régulièrement pour contribuer à gérer plusieurs domaines d'activité: l'aide juridique, la gestion des legs, la ligne écoute, la commission habitat, la recherche, les services généraux.

France Parkinson entretient des relations avec d'autres associations du secteur de la santé, elle partage avec elles des préoccupations et valeurs communes.

L'association est administrée par son Conseil d'Administration qui nomme un Bureau composé de quatre membres : Président, Vice-président, Trésorier et Secrétaire. Elle s'appuie également sur une équipe d'une quinzaine de salariés organisés en quatre Pôles regroupés sous l'autorité d'un Directeur général : Actions programmes et missions sociales, Recherche, Communication et développement, Secrétariat général.

Le bilan de l'exercice présente un total de 14 027 222 euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 3 929 708 euros, un total charges de 4 858 864 euros et dégage un résultat de -929 156 euros

L'exercice considéré débute le 01/01/2020 et finit le 31/12/2020 soit une durée de 12 mois.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Evénements significatifs de l'exercice 2020

A la suite des restrictions d'accueil du public mises en place par le gouvernement à compter du 17 mars 2020, la Journée Mondiale prévue le 11 avril 2020 n'a pu se tenir.

Le GIE Neuro CEB a été radié le 31 août 2020 et a procédé à la répartition de ses actifs et passifs pour un montant net de 40.382 euros, dont 16.971 euros destinés à couvrir un passif résiduel prescrit au 31 décembre 2021.

Impact de la crise sanitaire Covid-19 dans les comptes annuels

Conformément aux mesures et dispositifs gouvernementaux afférents à la crise sanitaire Covid-19, France Parkinson a facilité le télétravail pour l'ensemble de son personnel et mis en place des mesures de restriction d'accès du public à ses locaux. France Parkinson n'a pas souhaité bénéficier des mesures de soutien.

Les impacts de la crise Covid-19 dans les comptes annuels sont présentés selon l'approche ciblée :

- le poste " Autres achats et charges externes" au compte de résultat comprend une variation à la baisse de 34.496 euros des frais de déplacements.

Les autres postes des comptes annuels n'appellent pas d'observations particulières au titre des impacts de la Covid-19.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC n°2020-08, relatives aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

La méthode des coûts historiques est retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité

Changement de méthode comptable

La première application du règlement ANC n° 2018-06 constitue un changement de méthode comptable qui s'impose aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 et s'effectue de manière rétrospective. L'article 611-1 de ce règlement précise les modalités de mise en oeuvre de ce changement.

Ce changement de méthode concerne la présentation des comptes du bilan et du résultat :

- legs ou donations reçus : les legs ou donations sont dorénavant comptabilisés à l'acceptation par le Conseil d'administration, selon les modalités spécifiques en fonction de la nature de la libéralité, en contrepartie d'un produit d'exploitation. Il en ressort la création des rubriques :
 - à l'actif immobilisé : "biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés"
 - à l'actif circulant : "créances reçues par legs ou donations"
 - en fonds reportés : "fonds reportés liés aux legs ou donations" qui correspond à la part non encaissée des legs ou donations acceptés
 - en dettes : "dettes des legs ou donations"
 - en produits : " Legs, donations et assurances-vie" dont le détail est présenté ci-après
 - en charges : "Autres charges sur legs ou donations" dans la rubrique "Autres charges"
- les fonds dédiés sont présentés au passif selon la nature du financement dont ils sont issus :
 - subventions d'exploitation
 - contributions financières d'autres organismes de droit privé à but non lucratif
 - ressources liées à la générosité du public : dons manuels, mécénats, legs, donations et assurances-vies
- les variations des fonds dédiés sont présentées dans le résultat d'exploitation :
 - en produits : "Utilisations des fonds dédiés" correspondant à la part consommée au cours de l'exercice des fonds dédiés antérieurs
 - en charges : "Reports en fonds dédiés" correspondant aux ressources accordées et non consommées au cours de l'exercice

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

- les produits d'exploitation sont répartis dans des nouveaux comptes et nouvelles rubriques. Ainsi, la rubrique "Autres Produits" est dorénavant répartie entre les rubriques : "Dons manuels", "Mécénats", "Legs, donations et assurances-vie" et "Contributions financières".
- les contributions volontaires en nature sont comptabilisées et figurent au pied du compte de résultat.
- les frais de missions abandonnés par les bénévoles sont comptabilisés en charge en contrepartie d'une dette envers le bénévole puis en produits à la suite de l'abandon par le bénévole de cette créance.

La première application du règlement ANC N° 2018-06 à l'ouverture de l'exercice impacte le report à nouveau par l'application de la méthode rétrospective pour les legs ou donations comme suit :

- à l'actif :		
- biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		+ 1.597.812 euros
- créances reçues par legs ou donations		+ 863.482 euros
- autres créances		- 1.943 euros
- au passif :		
- fonds reportés liés aux legs ou donations		+ 2.460.815 euros
- dettes des legs ou donations		+ 479 euros
- impact inscrit en report à nouveau		- 1.943 euros

Le tableau suivant permet de présenter les changements de présentation du compte de résultat entre celui de 2019 selon le règlement 99-01 et celui de 2020 selon le règlement 2018-06.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

	2020	2019 reclassé	Reclassement	2019 approuvé
Produits d'exploitation	3 508 621	5 091 340		5 091 340
Utilisation des fonds dédiés	30 876	193 237	193 237	
Total des produits d'exploitation	3 539 497	5 284 577	193 237	5 091 340
Charges d'exploitation	4 598 019	6 084 301		6 084 301
Report en fonds dédiés	209 560	-		
Total des charges d'exploitation	4 807 579	6 084 301	-	6 084 301
Résultat d'exploitation	- 1 268 082	- 799 724	193 237	- 992 961
Résultat financier	390 176	124 347	-	124 347
Résultat exceptionnel	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	51 250	102 555		102 555
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			-	193 237
Engagements à réaliser sur les ressources affectées			-	
Excédent ou déficit	- 929 156	- 777 932	-	- 777 932

Cotisations statutaires

Les cotisations sont enregistrées en produit lors de l'encaissement. Les cotisations encaissées à partir de début novembre sont considérées rattachées à l'exercice suivant.

Subventions d'exploitation et concours publics

Au cours de l'exercice 2020, les subventions d'exploitation octroyées s'élèvent à 236.808 euros et sont réparties comme suit :

- Ministère	125.330 euros
- Autres	111.478 euros

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Fonds dédiés

La partie des ressources (dons, subventions, etc.) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini avec pour contrepartie un produit comptabilisé dans le compte « Utilisation des fonds dédiés ».

Les fonds dédiés font l'objet d'une comptabilité analytique permettant le suivi de l'avancement et de connaître précisément les financements et les dépenses par projet.

Fonds reportés

Les fonds reportés concernent les legs ou donations acceptés par le Conseil d'administration au cours de l'exercice et qui ne sont pas encore encaissés à la date de clôture. Pour l'exercice 2020, le solde à l'ouverture reprend les legs ou donations acceptés antérieurement au 1er janvier 2020 et qui ne sont pas encore encaissés, conformément au règlement ANC n°2018-06.

	Solde ouverture impact ANC 2018-06	Report	Utilisation	Solde au 31.12.2020
Legs ou donations affectés à la recherche	473 447	262 789	-84 173	652 064
Legs ou donations affectés aux missions sociales	1 987 368	268 042	-490 239	1 765 170
Total	2 460 815	530 831	-574 412	2 417 234

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Les amortissements pour la dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions	50 ans
- Agencements & Aménagements des constructions	10 ans
- Matériel de bureau	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans
- Logiciels	1 an

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation égale au montant de la différence est constituée.

Les valeurs mobilières sont principalement composées de placements à moyen/long terme destinés à être conservés durablement. Au 31 décembre 2020, les valeurs mobilières représentent 8.086.808 euros dont 469.537 euros d'intérêts courus.

Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques

Une provision pour risque est comptabilisée pour couvrir les risques identifiés et probables sur des procédures contentieuses en cours.

Engagements de retraite

Sur la base d'un départ à la retraite à 65 ans, les engagements ont été constatés sous la forme de provisions pour un montant de 41.646 euros avec les éléments suivants : taux de charges sociales 50%, taux de turn over individualisé à chaque salarié entre 0% et 95% , taux de revalorisation des salaires 2,5% et de la table de mortalité INED 2016-2018.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Les contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est un acte par lequel une personne physique ou morale fournit à France Parkinson un travail (bénévolat), des biens (dons en nature) ou autres services à titre gratuit (mise à disposition de biens). Elle n'entraîne pas de flux financier.

Concernant le bénévolat, il s'agit pour France Parkinson de l'ensemble des bénévoles des comités locaux ainsi que des élus de France Parkinson au sein des différentes instances statutaires de l'association, ainsi que des membres des comités mandatés par le Conseil d'administration. Le bénévolat est quantifié selon le nombre de ces élus et le temps consacré aux réunions des instances et comités. La valorisation est calculée sur la base du salaire moyen français avec 45% de charges sociales estimé à 3.625 euros soit 27 euros de l'heure.

Les mises à disposition de personnel (mécénat de compétence) et les mises à dispositions de services retiennent la valorisation indiquée par le mécène.

En 2020, France Parkinson a bénéficié des contributions volontaires en nature suivantes :

- bénévolat pour 79.800 heures valorisées pour un montant total de 2.160.107 euros
- mise à disposition de services pour un montant total de 979.530 euros

Rémunération des cadres dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés sont :

	Rémunération	Avantages en nature
- Pour les salariés	Néant	Néant
- Pour les bénévoles	Néant	Néant

Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2020, le legs dont France Parkinson a eu connaissance et qui n'ont pas encore été acceptés par le Conseil d'administration s'élèvent à 1.464 KE.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Autres informations

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020 au titre du contrôle légal des comptes s'élèvent à 17.220 euros HT.

L'effectif est composé de 7 cadres et 9 non-cadres.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Les états financiers de France Parkinson ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19 sont susceptibles d'avoir des conséquences sur les comptes en 2021.

Il n'est pas possible aujourd'hui d'en apprécier l'impact chiffré précis, compte tenu des incertitudes pesant sur l'ensemble des mesures de restriction en matière d'activité, de financement, ou des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les associations.

Dans ce contexte inédit, il est probable que des effets négatifs puissent affecter la trésorerie et/ou l'activité mais à la date d'arrêté des comptes, le Conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de France Parkinson à poursuivre son exploitation. A la date d'arrêté des comptes, France Parkinson n'a pas souhaité bénéficier des mesures de soutien (activité partielle, report d'échéances sociales, ...).

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Immobilisations	A l'ouverture de l'exercice			Augmentation		Diminution		A la clôture de l'exercice 31/12/2020
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	Réévaluation	Acquisition	Virement poste à poste	Cessions	
Autres	28 097		28 097		31 140			59 237
Immobilisations Incorporelles	28 097	-	28 097	-	31 140	-	-	59 237
Installations, agencement, aménagements divers	2 908		2 908		1 438			4 345
Matériel de bureau, informatique et mobilier	72 801		72 801		1 632			74 433
Immobilisations Corporelles	75 709	-	75 709	-	3 069	-	-	78 778
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		1 597 812	1 597 812		330 384		299 715	1 628 480
Prêts et autres immobilisations financières	20 965		20 965					20 965
Immobilisations financières	20 965	-	20 965	-	-	-	-	20 965
TOTAL	124 771	1 597 812	1 722 583	-	364 593	-	299 715	1 787 460

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	28 097	6 142		34 238
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 097	6 142		34 238
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	67 153	3 498	2 581	68 070
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	67 153	3 498	2 581	68 070
TOTAL	95 249	9 640	2 581	102 308

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	38 521	3 125		41 646
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	25 000		25 000		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		63 521	3 125	25 000	41 646
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		63 521	3 125	25 000	41 646
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		3 125	25 000	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	20 965	20 965	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	11 435	11 435	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 819	12 819	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations	793 008	793 008	
Débiteurs divers	335 590	335 590		
Charges constatées d'avance	21 710	21 710		
TOTAL DES CREANCES		1 195 527	1 195 527	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	155 692	155 692		
	Dettes des legs ou donations	4 255	4 255		
	Personnel et comptes rattachés	71 788	71 788		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 153	52 153		
	Impôts sur les bénéfices	106 627	106 627		
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 388	12 388		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	30 419	30 419		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	5 923 293	2 271 330	3 651 963	
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	323 649	323 649			
TOTAL DES DETTES		6 680 263	3 028 300	3 651 963	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des fonds propres

Etat exprimé en euros

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou Consommation		A la clôture de l'exercice 31/12/2020
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	
Fonds associatifs sans droit de reprise	9 441	- 9 441	-							-
Fonds propres sans droit de reprise		9 441	9 441							9 441
Fonds associatifs avec droit de reprise			-							-
Fonds propres avec droit de reprise			-							-
Ecart de réévaluation			-							-
Réserves	1 951 520		1 951 520							1 951 520
Report à nouveau	3 974 671	- 1 943	3 972 729	- 777 932	- 1 751 809					3 194 797
Excédent ou déficit de l'exercice	- 777 932		- 777 932	777 932	1 751 809			- 929 156	- 874 532	- 929 156
Situation nette	5 157 700	- 1 943	5 155 757	-	-	-	-	- 929 156	- 874 532	4 226 602
Subventions d'investissement			-							-
TOTAL	5 157 700	- 1 943	5 155 757	-	-	-	-	- 929 156	- 874 532	4 226 602

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fds dédiés clôture 31/12/2019	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2020	
			Montant global	dont rembours- ements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation DGS - ETP	26 548	7 312				33 860	
Contributions financières d'autres org. Projet Ecoute et Nouveaux Bénévoles Projet Colloques en région		59 708 24 467				59 708 24 467	
Ressources liées à la générosité du public Legs et donations Comités Dotation Temporaire Usufruit Projet CJP Projet Soutien psy	221 467 234 778	21 477 65 808 30 787	30 876			242 944 203 902 65 808 30 787	
TOTAL	482 793	209 560	30 876			661 477	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		21 710	21 710
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			21 710

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2020
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			323 649
Subvention d'exploitation		175 040	
Cotisations adhérents		148 609	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			323 649

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Charges à payer		6 112 917
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		71 072
<i>FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES</i>	71 072	
Dettes fiscales et sociales		121 772
<i>DETTES PROVISIO. POUR CONGES PAYES</i>	43 764	
<i>PROVISION PRIMES</i>	11 100	
<i>PROVISION RTT</i>	1 119	
<i>Provision RC</i>	14 793	
<i>CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES</i>	19 817	
<i>CHARGES PROVISION PRIME</i>	4 995	
<i>PROVISION CH/RTT</i>	568	
<i>Provision charges RC</i>	6 917	
<i>TAXE SUR LES SALAIRES</i>	18 698	
Autres dettes		5 920 073
<i>SHS 2020-2021 ZIMMERS</i>	34 334	
<i>Passif GIE NeuroCEB</i>	16 971	
<i>Aides financières Com Habitat Conseil Soliha</i>	20 028	
<i>Aides financières Com Habitat Investissements</i>	37 853	
<i>GRAND APPELS OFFRES A VERSER</i>	1 226 422	
<i>GRAND APPELS OFFRES EXCEPTIONNELS</i>	2 855 874	
<i>SUBVENTIONS A VERSER 2017</i>	42 955	
<i>SUBV A VERSER 2018</i>	93 867	
<i>SUBV A VERSER 2019</i>	323 462	
<i>SUBV A VERSER 2020</i>	252 356	
<i>BOURSES A VERSER 2019</i>	33 334	
<i>BOURSES A VERSER 2020</i>	229 667	
<i>FINANCEMT. PROJETS S.H.S 2017</i>	50 422	
<i>FINANCEMT. PROJETS S.H.S 2018</i>	65 568	
<i>FINANCEMT. PROJETS S.H.S 2019</i>	294 788	
<i>FINANCEMT. PROJETS S.H.S 2020</i>	332 244	
<i>APPELS A PROJETS 2018</i>	89	
<i>APPELS A PROJET 2019</i>	9 840	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Produits à recevoir		475 962
Autres créances clients		1 100
<i>Produits à recevoir</i>	<i>1 100</i>	
Autres créances		474 862
<i>IJSS</i>	<i>3 966</i>	
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>1 359</i>	
<i>Int courus Neuflyze legs Besson</i>	<i>86 450</i>	
<i>Int courus Neuflyze Hoche évolution</i>	<i>100 263</i>	
<i>Int courus Soprane Natixis</i>	<i>128 462</i>	
<i>BNP Cardif intérêts courus</i>	<i>7 476</i>	
<i>Int courus Swiss Life Crédit Coop</i>	<i>28 944</i>	
<i>Int courus CNP Assurances</i>	<i>117 493</i>	
<i>Int courus Caisse Epargne CAT 5 ans</i>	<i>225</i>	
<i>Int courus Caisse Epargne CAT 7 ans</i>	<i>225</i>	

Legs, donations et assurances-vie

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

PRODUITS	31/12/2020	31/12/2019
Montant perçu au titre d'assurances-vie	110 996	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	696 074	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	299 715	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	574 412	
Total des produits	1 681 196	
CHARGES	31/12/2020	31/12/2019
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	299 715	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	530 831	
Total des charges	830 545	
SOLDE	850 651	

Commentaires sur le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER)

Pour les personnes morales de droit privé non commerçantes à but non lucratif faisant appel public à la générosité, le règlement ANC n° 2018-06 prévoit deux tableaux permettant de présenter les ressources par origine et les emplois par destination :

- le compte de résultat par origine et destination (CROD)
- le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Ces tableaux permettent de présenter et de rendre compte de l'utilisation des ressources provenant de la générosité du public. Ils sont renseignés à partir des données issues de la comptabilité analytique appliquée à l'ensemble des charges et produits de France Parkinson.

Compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le CROD distingue parmi les produits et les charges du compte de résultat ceux issus de la générosité du public.

Les produits liés à la générosité du public comprennent :

- les cotisations statutaires
- les dons manuels des personnes physiques rattachés à l'exercice en cours
- les legs, donations et assurance vie acceptés et encaissés au cours de l'exercice
- les mécénats correspondant aux soutiens financiers apportés par une entreprise
- les autres produits issus de la générosité du public (produits financiers) ainsi que le remboursement ou l'annulation d'aides financières antérieurement comptabilisées en missions sociales

Les produits non liés à la générosité du public comprennent :

- les contributions financières des autres entités (association, fondation, ...) sans qu'il s'agisse de la rémunération d'une prestation ou de fournitures d'un bien
- les subventions d'exploitation reçues des autorités administratives et des organismes chargés de la gestion d'un service public

Les produits affectés à un projet défini sont affectés à une section analytique dédiée pour en assurer le suivi. L'utilisation des fonds dédiés antérieurs suit la même imputation que les produits afférents.

Les charges sont réparties selon les destinations suivantes :

Commentaires sur le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER)

- les missions sociales réalisées directement ou par versement d'aides financières
- les frais de recherche de fonds issus de la générosité du public ou d'autres ressources
- les frais de fonctionnement
- les dotations aux provisions et dépréciations (aucune affectation au secteur de la générosité du public)
- les reports en fonds dédiés des produits affectés à un projet défini et non consommés au cours de l'exercice

Les charges sont affectées directement aux destinations présentées ci-dessus grâce à la comptabilité analytique mise en place. La comptabilité analytique permet également de rattacher chaque dépense à la nature de la ressource la finançant, entre celles liées à la générosité du public et celles non liées à la générosité du public.

Les charges de personnel sont réparties selon le temps passé par les salariés au projet ou du service dont ils dépendent.

Conformément à l'objet social défini dans ses statuts, les missions sociales de France Parkinson concernent l'information aux malades, les actions en faveur des malades et les dépenses pour la recherche par le versement d'aides financières.

Toutes les missions sociales sont réalisées en France soit par l'équipe du siège à Paris soit via les comités locaux en France métropolitaine et en outre-mer.

Les frais de recherche de fonds concernent les dépenses engagées pour le traitement des dons et des legs et notamment les frais de collecte sur fichiers internes, les frais de mailing, de routage de brochures, d'honoraires dépensés pour les campagnes de recherche de fonds ainsi que les frais de fonctionnement (salaires et charges sociales) des services de recherche de fonds et legs.

Les frais de fonctionnement et d'administration sont les charges de fonctionnement du siège : direction, secrétariat, finance, informatique, services généraux, les fournitures administratives, etc., à l'exclusion des charges de frais de personnel et frais de fonctionnement répartis dans d'autres domaines au prorata du temps passé par les effectifs du siège sur ces autres domaines. Ils intègrent les frais financiers, les dotations aux amortissements. Les frais de fonctionnement sont imputés sur les produits issus de la générosité du public.

Les contributions volontaires en nature dont bénéficie France Parkinson sont réparties selon ces mêmes critères.

Pour les missions sociales financées conjointement par des ressources liées à la générosité du public et des ressources non liées à la générosité du public, il est retenu comme principe l'imputation en priorité sur les ressources non liées à la générosité du public.

Commentaires sur le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER)

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Le CER reprend les éléments liés à la générosité du public du compte de résultat par origine et destination : ressources, emplois et contributions volontaires en nature.

France Parkinson considère que l'excédent des ressources liées à la générosité du public au début de l'exercice 2020 s'élève à 5.157.000 euros correspondant à ses fonds propres au 31 décembre 2019.

France Parkinson n'a pas réalisé d'investissement financé par la générosité du public.

Les fonds dédiés liés à la générosité du public concernent les ressources issues de la générosité du public affectées et non consommées à la clôture de l'exercice.

Le CER de l'exercice 2020 a été établi selon le règlement ANC n° 2020-08, modifiant le règlement ANC n° 2018-06, alors que celui de l'exercice 2019 avait été établi selon le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2008-12 du 7 mai 2008 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations modifiant le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 99-01. Le CER 2019 tel que inclus dans les comptes annuels 2019 est présenté en page 35. Les principaux changements concernent la prise en compte dans les produits issus de la générosité du public des cotisations, mécénats et des produits financiers sur les placements.

Compte de Résultat par Origine et Destination 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
	1.1 Cotisations sans contrepartie	285 970	285 970
	1.2 Dons, legs et mécénat		
	- Dons manuels	1 100 529	1 100 529
	- Legs, donations et assurances-vie	850 651	850 651
	- Mécénat	359 932	359 932
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	544 568	544 568
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
	2.1 Cotisations avec contrepartie		
	2.2 Parrainage des entreprises		
	2.3 Contributions financières sans contrepartie	211 696	
	2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	283 678	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	236 808		
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	25 000		
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	30 876	30 876	
Total des produits par origine		3 929 708	3 172 527
CHARGES PAR DESTINATION	1 - MISSIONS SOCIALES		
	1.1 Réalisées en France		
	- Actions réalisées par l'organisme	1 830 603	1 250 190
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	2 106 213	2 106 213
	1.2 Réalisées à l'étranger		
	- Actions réalisées par l'organisme		
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	213 775	213 775
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
	3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	444 444	444 444
	4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3 019	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	51 250		
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	209 560	118 072	
Total des charges par destination		4 858 864	4 132 694
EXCEDENT OU DEFICIT		(929 156)	(960 168)

Compte de Résultat par Origine et Destination 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
	Bénévolat	2 160 106	
	Prestations en nature	979 530	979 530
	Dons en nature		
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
	3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
	Prestations en nature		
Dons en nature			
Total des produits par origine		3 139 636	979 530
CHARGES PAR DESTINATION	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
	Réalisées en France	2 072 820	
	Réalisées à l'étranger		
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	988 436	979 530
	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	78 380	
	Total des charges par destination		3 139 636

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2020

EMPLOIS PAR DESTINATION	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE	
1 - MISSIONS SOCIALES	
1.1 Réalisées en France	
- Actions réalisées par l'organisme	1 250 190
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	2 106 213
1.2 Réalisées à l'étranger	
- Actions réalisées par l'organisme	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	213 775
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	444 444
TOTAL DES EMPLOIS	4 014 622
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	118 072
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	4 132 694

RESSOURCES PAR ORIGINE	12 mois
RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
1.1 Cotisations sans contrepartie	285 970
1.2 Dons, legs et mécénat	
- Dons manuels	1 100 529
- Legs, donations et assurances-vie	850 651
- Mécénat	359 932
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	544 568
TOTAL DES RESSOURCES	3 141 651
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	30 876
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	(960 168)
TOTAL	4 132 694
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	5 157 700
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	(960 168)
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	4 197 532

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	
Réalisées en France	
Réalisées à l'étranger	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	979 530
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	
TOTAL	979 530

31/12/2020

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	12 mois
RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
Bénévolat	
Prestations en nature	979 530
Dons en nature	
TOTAL	979 530

Tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

31/12/2020

FONDS DEDES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 mois
FONDS DEDES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	456 245
(-) Utilisation	30 876
(+) Report	118 072
FONDS DEDES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC FIN D'EXERCICE	543 441

Compte d'Emploi annuel des Ressources 2019

selon la présentation des comptes 2019

Etat exprimé en euros

Emplois	Emplois Compte de résultat	Affect. par emploi des res. collectées auprès du public sur N	Ressources	Ressources Compte de résultat	Suiv des res. collectées auprès du public et utilisées sur N
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		1 989 653
Missions Sociales					3 479 656
Réalisées en France	5 446 492	4 719 246	Ressources collectées auprès du public	3 479 656	
- Actions réalisées directement	5 446 492		- Dons et legs collectés	810 843	
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés	800 792	
			- Dons manuels non affectés	885 204	
Réalisées à l'étranger			- Legs et autres libéralités non affectés	963 787	
- Actions réalisées directement			- Legs et autres libéralités affectés		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes			Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
Frais de recherches de fonds	213 077	213 077	Autres fonds privés	918 993	
Frais d'appel à la générosité du public	213 077		Subventions et autres concours publics	286 604	
Frais de recherche des autres fonds privés			Autres produits	518 748	
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
Frais de fonctionnement	527 287	129 658			
		5 051 981			
I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	6 146 856		I - Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	5 204 001	
II - Dotations aux provisions			II - Reprises des provisions	11 687	
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées	466 530		III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	659 797	
			IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public	-169 484	
IV - Excédent de ressources de l'exercice			V - Insuffisance de ressources de l'exercice	777 931	
V - TOTAL GENERAL	6 653 386		VI - TOTAL GENERAL	6 653 386	3 310 172
V - Parts des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par des ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dot. aux amort. des immo. financées à compter de la 1ère application du régime par les res. collectées auprès du public					
VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		5 061 981	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		5 061 981
			Soins des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		237 844
			EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds	505 758		Prestations en nature	505 758	
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
	505 758			505 758	